

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

PROJET

PROCÈS-VERBAL DE LA 46^e RÉUNION: tenue à Whapmagoostui (Poste-de-la-Baleine)
dans les locaux de la Société immobilière du Québec
les 9, 10 et 11 mars 1987

PRÉSENTS: Gouvernement du Canada: Monsieur Pierre Marchand, président
Monsieur Yvan Vigneault
Monsieur Louis-Edmond Hamelin

Administration régionale crie: Monsieur Alan Penn
Monsieur Thomas Coon (à partir du 10 p.m.)

Gouvernement Québec: Monsieur Charles Martijn

ABSENTS: Monsieur Yves Leclerc gouvernement du Canada
Monsieur Sam Etapp Administration régionale crie
Madame Anne-Marie Awashish Administration régionale crie
Monsieur Antonio Flamand gouvernement du Québec
Madame Jeannine Auger gouvernement du Québec
Monsieur Peter Foggin, gouvernement du Québec

OBSERVATEURS: Monsieur Gérard Paradis Municipalité de la Baie-James
Monsieur William Kawapit Administrateur local de Whapmagoostui
(le 10 p.m. et le 11 a.m.)
Madame Christiane Hudon ministère Pêches et Océans Canada
Monsieur XYZ ministère Pêches et Océans Canada

SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION: Marc-Alain Côté

QUESTIONS À RÉGLER	DÉCISIONS / ACTIONS	MANDATAIRE	ÉCHÉANCE
<p>1. OUVERTURE DE LA RÉUNION</p> <p>2. PRÉSENTATION DES INVITÉS ET DES MEMBRES</p> <p>3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA 46^e RÉUNION</p>	<p>À 14 h 30, le Président déclare ouverte la 46^e réunion du Comité.</p> <p>Le Président informe les membres que M. William Kawapit, administrateur local de Whapmagoostui, assistera à la réunion le 10 p.m.. Il en profitera pour sensibiliser les membres à certains problèmes locaux, par une visite de certains lieux susceptibles de présenter des problèmes environnementaux devant les intéresser. Mme Christianne Hudon et M. XYZ de MPO, pour leur part, présenteront le programme de recherche sur les ressources ichthyologiques dans la Baie-James.</p> <p>L'ordre du jour qui suit fut adopté à l'unanimité, après avoir ajouté les points suivants: à 7.1 - Rapport annuel 1986-1987 à 13.2 - Ressources humaines au CCEBJ</p> <p style="text-align: center;"><u>ORDRE DU JOUR</u></p> <p><u>Formalités d'ouverture</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la réunion 2. Présentation des participants (invités et observateurs) 3. Adoption de l'ordre du jour de la 46^e réunion 4. Adoption des procès-verbaux des 42^e, 43^e 44^e et 45^e réunions <p><u>Sujets généraux</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Nominations à la présidence et à la vice-présidence du Comité pour 1987-1988 6. Permis environnemental sur les terres de catégorie 1A 7. Rapports annuels 1984-1985, 1985-1986 		

QUESTIONS À RÉGLER	DÉCISIONS / ACTIONS	MANDATAIRE	ÉCHÉANCE
<p>3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA 46^e RÉUNION (suite)</p>	<p><u>Sous-comités</u></p> <p>8. <u>La foresterie</u></p> <p>8.1 Constitution du sous-comité et calendrier de travail</p> <p>8.2 La Loi sur les forêts</p> <p>8.3 Projet de loi sur les terres publiques</p> <p>8.4 Cahier des modalités d'intervention en milieu forestier</p> <p>9. <u>Surveillance écologique</u></p> <p>9.1 Rapport du sous-comité</p> <p>9.2 Loi fédérale sur la protection de l'environnement</p> <p>9.3 Loi provinciale sur les pesticides</p> <p>9.4 Le cadmium</p> <p>9.5 Le mercure</p> <p>9.6 Réseau de surveillance écologique .synthèse 1982-1986 .programme 1987</p> <p>9.7 Politique fédérale sur l'eau</p> <p>9.8 Bureau fédéral d'évaluation en matière d'environnement</p> <p>9.9 Précipitations acides</p> <p>9.10 Qualité des eaux de surface (exploitation forestière)</p> <p>10. Berge de Waskaganish</p> <p>11. Complexe Grande Baleine</p> <p>12. Gestion des eaux usées et des déchets solides à Poste-de-la-Baleine</p> <p>13. <u>Secrétariat du CCEBJ</u></p> <p>13.1 Poste d'agent de recherche au CCEBJ</p> <p>14. Autres sujets</p>		

QUESTIONS À RÉGLER	DÉCISIONS / ACTIONS	MANDATAIRE	ÉCHÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA 46 ^e RÉUNION (suite)	15. <u>Prochaine réunion</u> Lieu: Date:		
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 42 ^e , 43 ^e , 44 ^e ET 45 ^e RÉUNIONS	Les versions françaises des procès-verbaux des 42 ^e , 43 ^e , 44 ^e et 45 ^e réunions sont adoptées à l'unanimité. L'adoption du compte rendu de la 45 ^e réunion est reportée à la prochaine réunion. Les membres sont invités à faire parvenir leurs commentaires sur ce compte rendu avant le 23 mars prochain.		
5. NOMINATIONS À LA PRÉSIDENTE ET À LA VICE-PRÉSIDENTE DU CCEBJ POUR 1987-1988	Le Président informe les membres que son mandat à ce poste prendra fin le 31 mars prochain et qu'il appartient à la partie crie de désigner le président et le vice-président du Comité, pour la période s'étendant du 1 ^{er} avril 1987 au 31 mars 1988.		
6. PERMIS ENVIRONNEMENTAL SUR LES TERRES DE CATÉGORIE 1A	Ce projet de permis environnemental sur les terres de catégorie 1A fait suite au désir de l'ARC d'utiliser les pouvoirs de réglementation qui lui ont été conférés par l'article 145 de la Loi sur les Cris et les Naskapis (L.C.N.). Cette démarche s'inscrit comme une démarche visant à trouver une solution à l'application de l'article 4 de cette même loi, lequel vise l'applicabilité des lois provinciales sur les terres de catégorie 1A. L'ARC a déjà reçu les commentaires des Administrateurs locaux et compte recevoir ceux du CCEBJ sur le même sujet. Après discussion, le Comité décide d'initier une démarche visant à appuyer ce projet de permis environnemental de la part de l'ARC et à son application sur les terres 1A. Il suggérera aux Bandes ainsi qu'à l'ARC de tenter l'expérimentation d'appliquer un tel permis auprès d'une Bande en particulier.		

QUESTIONS À RÉGLER	DÉCISIONS / ACTIONS	MANDATAIRE	ÉCHÉANCE
<p>6. PERMIS ENVIRONNEMENTAL SUR LES TERRES DE CATÉGORIE 1A (suite)</p>	<p>Des lettres en ce sens seront acheminées à l'ARC, aux Bandes ainsi qu'aux Administrateurs locaux, les encourageant à poursuivre leur initiative.</p> <p>Dans une lettre qu'il compte acheminer au juge responsable de l'application de la Loi sur les Cris et les Naskapis, le Comité compte soulever la question liée à l'existence du problème de l'applicabilité des lois provinciales sur les terres 1A, en égard de l'article 4 de la Loi sur les Cris et les Naskapis. Les membres feront connaître leurs commentaires à Alan Penn sur le sujet.</p>		
<p>7. RAPPORTS ANNUELS 1984-1985 ET 1985-1986</p>	<p>Le Président informe les membres que des copies françaises des rapports annuels des quatre dernières années ont été déposées auprès du ministre Clifford Lincoln du MENVIQ et de M. Tom McMillan d'Environnement Canada.</p> <p>Aussitôt que les copies anglaises de ces rapports seront disponibles, M. Lincoln compte déposer les deux versions à l'Assemblée nationale. Des lettres de transmission à l'endroit de M. McMillan et de M. Ted Moses seront ajoutées à la version anglaise, ainsi que la traduction en crie des mots des présidents.</p> <p>Pour ce qui est du rapport 1986-1987, le mot du Président comportera deux parties: ce que le CCEBJ a fait et ses principaux engagements pour l'avenir. La page couverture devra illustrer les trois organismes (Québec-Canada-Cris). Une liste des principaux avis et des mémoires soumis sera ajoutée en annexe.</p> <p>Le Comité vise à soumettre ce rapport annuel dans les délais prévus par la Loi.</p>		

QUESTIONS À RÉGLER	DÉCISIONS / ACTIONS	MANDATAIRE	ÉCHÉANCE
<p>8. LA FORESTERIE</p>	<p>8.1 <u>Constitution du sous-comité et calendrier de travail</u></p> <p>M. Penn explique aux membres que les dossiers que ce sous-comité a à traiter ne sont pas de son ressort. Ce sont des dossiers majeurs qui doivent être soumis au CCEBJ, lequel doit les analyser et suggérer des positions à prendre. Il souligne entre autres les questions reliées aux mesures transitoires concernant la nouvelle loi sur les forêts; il en va de même pour la réglementation découlant de cette même loi, de même que les commentaires relatifs au Guide des modalités d'intervention en milieu forestier et du manuel d'aménagement forestier.</p> <p>8.2 <u>La loi sur les forêts</u></p> <p>La nouvelle loi sur les forêts, adoptée en décembre 1986, entrera partiellement en vigueur dès avril prochain. Les questions que se pose le Comité à propos des mesures transitoires, de la réglementation, du cahier des modalités d'intervention ainsi que du guide d'aménagement, sont encore sans réponse.</p> <p>Après discussion, le Comité décide d'écrire au MER l'invitant à fournir des réponses à ces quatre questions d'importance pour le Comité. Une rencontre avec des officiers du MER sera proposée.</p> <p>Entre-temps et dans un premier temps, M. Penn et M. Coon verront à contacter et à réunir des représentants des quatre Bandes (Waswanipi, Mistassini, Oujé-Bougoumou et Némiscau), particulièrement touchées par les opérations forestières, et verront à établir une stratégie d'intervention auprès du MER. Dans un deuxième temps, les municipalités allochtones du territoire et encloses au territoire seront rencontrées, et en concertation avec les quatre Bandes crie, arrêteront une stratégie visant à obtenir du MER qu'il consulte et tienne compte des intéressés lors de la mise en place des modalités d'application de cette nouvelle loi.</p>		

QUESTIONS À RÉGLER	DÉCISIONS / ACTIONS	MANDATAIRE	ÉCHÉANCE
8. LA FORESTERIE (suite)	<p>8.3 <u>Projet de loi sur les terres publiques</u></p> <p>Ce point ne fut pas abordé lors de la réunion.</p> <p>8.4 <u>Cahier des modalités d'intervention en milieu forestier</u></p> <p>Ce sujet fut traité au point #8.1 de la présente réunion.</p>		
9. SURVEILLANCE ÉCOLOGIQUE	<p>9.1 <u>Rapport du sous-comité</u></p> <p>Le sous-comité a tenu deux séances de travail depuis la dernière réunion du CCEBJ, les 6 et 7 février 1987 à Québec, et les 24 et 25 février à l'Institut Maurice Lamontagne à Ste-Flavie. M. Yvan Vigneault, responsable du sous-comité, propose que ce sous-comité s'appelle désormais "sous-comité aviseur scientifique". Le compte rendu de la première réunion est déposé (doc. #46.9.1.1).</p> <p>9.2 <u>Loi fédérale sur la protection de l'environnement</u></p> <p>M. Vigneault dépose un projet de mémoire, préparé par le sous-comité aviseur scientifique, sur ce sujet. Il est accepté par les membres et il sera complété et acheminé, sous la signature du Président du CCEBJ, au ministre de l'Environnement M. McMillan et à M. Gilles Lamoureux d'Environnement Canada, dans les plus brefs délais. Une copie sera aussi envoyée à la Russian Academy.</p> <p>9.3 <u>Loi provinciale sur les pesticides</u></p> <p>M. Vigneault dépose un projet de mémoire préparé par le sous-comité aviseur scientifique. Ce projet de loi vise surtout les vendeurs et les utilisateurs de</p>		

QUESTIONS À RÉGLER	DÉCISIONS / ACTIONS	MANDATAIRE	ÉCHÉANCE
<p>9. SURVEILLANCE ÉCOLOGIQUE (suite)</p>	<p>pesticides à l'exception des agriculteurs et des sylviculteurs, lesquels ne sont pas tenus de posséder de certificat d'utilisation.</p> <p>Après discussion, le projet de mémoire est accepté par les membres. Il sera complété et acheminé par le CCEBJ à la Commission parlementaire, avec copie au ministre Lincoln.</p> <p>9.4 <u>Le cadmium</u></p> <p>Ce dossier a été mis en veilleuse pour le moment. Il sera repris lorsque les résultats de données supplémentaires seront disponibles. Pour sa part, l'ARC poursuit un programme d'échantillonnage de foies et de rognons des mammifères consommés par les Cris (orignal, caribou, castor, etc). Un rapport sur ce projet de l'ARC sera déposé lors de la prochaine réunion du CCEBJ.</p> <p>9.5 <u>Le mercure</u></p> <p>Tel que convenu lors de la dernière réunion, des lettres ont été envoyées à Hydro-Québec et au MENVIQ. Elles visaient à ce que ces organismes informent le CCEBJ sur le suivi relié au programme du mercure mis en place lors de la Convention La Grande 1986, entre Hydro-Québec et les Cris.</p> <p>Hydro-Québec présentera pour sa part, le 18 mars prochain, lors d'une réunion, une première version de ce que pourrait être le programme de recherche sur le mercure. M. Vigneault assistera à cette réunion et il fera rapport au CCEBJ sur le sujet lors de la prochaine réunion.</p> <p>À partir d'une suggestion de M. Coon, le CCEBJ écrira à M. Armand Couture, président du Comité responsable du programme sur le mercure, pour lui demander de fournir au CCEBJ des informations sur le program-</p>		

QUESTIONS À RÉGLER	DÉCISIONS / ACTIONS	MANDATAIRE	ÉCHÉANCE
<p>9. SURVEILLANCE ÉCOLOGIQUE (suite)</p>	<p>me. Cette démarche sera en même temps un test permettant de vérifier si le Comité sur le mercure respecte bien le chapitre 22 de la CBJNQ et des organisme légaux qu'il a mis en place. Si le CCEBJ n'obtient pas de réponse à ses questions, il y aura toujours lieu de passer à une autre étape.</p> <p>9.6 <u>Le réseau de surveillance écologique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Synthèse 1982-1986 - Programme pour 1987 <p>Ce point ne fut pas traité au cours de la réunion.</p> <p>9.7 <u>Politique fédérale sur l'eau</u></p> <p>Le sous-comité préparera, pour informer les membres du CCEBJ, un document listant les solutions envisagées par la Commission Pearse aux divers problèmes reliés à la gestion de l'eau. Ces solutions seront ensuite comparées aux divers problèmes que l'on peut rencontrer dans le Nord concernant l'eau.</p> <p>Dans ses discussions et dans ses futures actions, le CCEBJ pourra utiliser, si nécessaire, ces argumentations et les servir aux ministères concernés (Santé et Bien-être Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans, etc). Ce sujet sera discuté à nouveau lors de la prochaine réunion du CCEBJ.</p> <p>9.8 <u>Bureau fédéral d'évaluation en matière d'environnement</u></p> <p>Le sous-comité préparera des commentaires sur le sujet. Ils seront envoyés à M. Walsh, président de la Commission d'enquête.</p> <p>9.9 <u>Précipitations acides</u></p> <p>Ce sujet ne fut pas abordé au cours de la réunion.</p>		

QUESTIONS À RÉGLER	DÉCISIONS / ACTIONS	MANDATAIRE	ÉCHÉANCE
<p>10. BERGES DE WASKAGANISH</p>	<p>Ce sujet a été porté à l'ordre du jour par la partie crie, laquelle demande au CCEBJ d'appuyer les démarches du Conseil de Bande de Waskaganish pour obtenir le financement nécessaire à la réalisation de travaux correcteurs, visant à stabiliser les berges de la rivière Rupert en face du village (1,75 million de \$). Une étude, commandée par le Conseil de Bande et réalisée par la firme Lupien, Rosenberg, Journeaux et associés, démontre qu'un danger de glissement de terrain important existe dans certaines zones situées entre le village actuel et la rivière Rupert. Cette zone est localisée sur une poche d'argile considérée comme sensible. Certaines conditions de saturation du sol en eau, pouvant survenir lors de la fonte des neiges (avril-mai) ou en automne (septembre-octobre), pourraient provoquer des glissements de terrain vers la rivière. La firme recommande entre autres que deux zones particulièrement propices à ce genre de catastrophe soient décrétées zones interdites à l'érection de toute nouvelle construction. Copie de cette étude a été envoyée au MER et au MSSS.</p> <p>Le Comité s'intéresse beaucoup à la nature de ce problème et croit qu'il pourrait supporter un projet de stabilisation des berges devant Waskaganish. Cependant, le Comité croit que le Conseil de Bande devrait s'assurer d'obtenir une contre expertise de la part d'experts indépendants, ceci afin de s'assurer qu'il y a lieu de poursuivre ses démarches pour financer les travaux de stabilisation s'il y a lieu. Une lettre en ce sens sera acheminée à l'Administrateur local et au Conseil de Bande du village.</p>		
<p>11. COMPLEXE GRANDE-BALEINE</p>	<p>Ce sujet a été porté à l'ordre du jour par la partie crie. Cette dernière dépose le document #46.11.1: "Commentaires sur l'étude d'impact du Complexe Grande-Baleine", lequel est constitué comme suit: copie du rapport transmis à l'Administrateur par le Comité provincial d'examen (COMEX), copie du rapport transmis à l'Administrateur par la Commission</p>		

QUESTIONS À RÉGLER	DÉCISIONS / ACTIONS	MANDATAIRE	ÉCHÉANCE
<p>11. COMPLEXE GRANDE-BALEINE (suite)</p>	<p>sur la qualité de l'environnement Kativik (CQEK), ainsi que copie des commentaires du MENVIQ sur le même sujet. La partie crie a obtenu copie de ces documents via ses représentants sur le COMEX. La partie crie est d'avis que le CCEBJ devrait acheminer copie de ce document à l'Administrateur fédéral.</p> <p>Après discussion, les deux autres parties (fédérale et québécoise) croient qu'un tel document mérite d'être analysé plus en profondeur avant de prendre quelque décision que ce soit à son égard. Ce sujet est donc reporté à la prochaine réunion du CCEBJ.</p>		
<p>12. GESTION DES EAUX USÉES ET DES DÉCHETS SOLIDES À POSTE-DE-LA-BALEINE</p>			
<p>13. <u>SECRETARIAT DU CCEBJ</u></p>	<p>13.1 <u>Poste d'agent de recherche au CCEBJ</u></p> <p>Le Secrétaire informe les membres que le MENVIQ a pris la décision de doter le secrétariat du CCEBJ d'un poste d'agent de recherche*. Une confirmation officielle devrait nous parvenir dans les prochains jours. La description des tâches de cette personne ressource sera complétée par le Secrétaire en tenant compte des commentaires reçus.</p> <p>Les entrevues pour la sélection de cette personne seront menées en collaboration avec les Comités (CCEBJ, COMEX, COMEV).</p> <p>*Ce poste sera partagé à 50 pour cent avec le COMEX.</p>		

QUESTIONS À RÉGLER	DÉCISIONS / ACTIONS	MANDATAIRE	ÉCHÉANCE
<p>SECRETARIAT DU CCEBJ (SUITE)</p>	<p>D'autre part, le secrétariat du CCEBJ doit toujours partager son personnel de soutien administratif avec la Direction des Affaires nordiques et amérindiennes du MENVIQ. Aucun changement à cette situation n'est prévu avant septembre prochain. Des retards dans les travaux de secrétariat se sont donc accumulés (dactylographie, classement des dossiers, etc). Cela est normal puisque l'on demande à une employée d'effectuer le travail de deux.</p> <p>Après discussion, il fut convenu d'écrire au ministre de l'Environnement pour lui faire part de cette situation et apporter des correctifs pour que les choses se normalisent le plus tôt possible.</p>		
<p>14. AUTRES SUJETS</p>	<p>Madame Crhistiane Hudon et M. X Y Z du ministère de Pêches et Océans Canada, font part aux membres de la réalisation d'un projet de recherche sur les ressources ichthyologiques des eaux de la Baie-James. Ce projet vise à connaître la qualité et la quantité de poissons disponibles et pouvant être utilisés comme source d'approvisionnement en nourriture pour l'établissement d'une renardière à Wemindji.</p> <p>Le résultat de cet inventaire permettra de mieux connaître les ressources de la Baie-James, les données sur cet aspect étant actuellement très limitées.</p>		
<p>15. PROCHAINE RÉUNION</p>	<p>La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu les 27 et 28 mai prochain à Québec.</p>		